

Réunion du 7 janvier 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Jean MATHIA

**N° CP/2013/7 - Aménagement de l'espace rural - 2331**  
**Décision de soumettre à enquête publique le projet d'opération**  
**d'aménagement foncier de MARMOUTIER, LOCHWILLER et**  
**SCHWENHEIM avec extension sur REUTENBOURG**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 121-14 et R. 121-20 et suivants

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-3 et suivants et R. 123-2 à R. 123-27

Vu l'étude d'aménagement qui a pris en considération les informations portées à la connaissance du président du Conseil Général par le préfet pour l'opération de MARMOUTIER, LOCHWILLER et SCHWENHEIM avec extension sur REUTENBOURG

Vu la proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier de MARMOUTIER, LOCHWILLER et SCHWENHEIM au Conseil Général le 19 décembre 2012, donnant un avis favorable sur le mode d'aménagement foncier qu'elle a jugé opportun d'appliquer et le périmètre correspondant ainsi que les prescriptions que devront respecter les plans et les travaux connexes, notamment en vue de satisfaire aux principes posés par le code de l'environnement

- décide conformément au code rural et de la pêche maritime et notamment à son article R. 121-21, de soumettre à enquête publique le projet d'opération d'aménagement foncier de MARMOUTIER, LOCHWILLER et SCHWENHEIM avec extension sur REUTENBOURG (mode et périmètre) et les prescriptions environnementales que devront respecter les plans et les travaux connexes

- demande à son président de mettre en oeuvre l'enquête publique de ce projet.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130107-74103-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 18/01/13